

Maisoncelle Tuilerie

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 26 février à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

Présents : Messieurs DERIVRY Emmanuel, et LEVOIR Gérard
Mesdames CRAMET Armance, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra.

Absents non excusés : Monsieur BAUDOIN Valentin et Madame COPPIN Peggy

Absent excusé : Monsieur COCAGNE Terry

Secrétaire de séance : Madame ENQUEBECQ Sandrine

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2024 a été approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

ORDRE DU JOUR :

1) EXTENSION/BT/SOUTER 30 BIS LA NEUVE RUE

Le SE60 demande à la Commune de prendre une délibération concernant le projet de travaux d'extension de Madame CARMANEIRO Cendrine au 30 bis la Neuve Rue. Ces travaux n'engagent en rien financièrement la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ**, accepte que Monsieur le Maire signe cette délibération.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le **Numéro 2025/02/01**

2) BASSIN DE RÉGULATION DES EAUX PLUVIALES CHEMIN DU TOUR DE VILLE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que trois administrés de La Neuve Rue se sont retrouvés inondés suite aux débordements d'un champ du Tour de Ville.

Un bassin de régulation des eaux pluviales est en projet pour éviter ces désagréments.

Un devis a été demandé auprès de la Société MCOI, le projet s'élèverait à 81 940.00 € HT.

Auparavant plusieurs démarches doivent être effectuées dont l'acquisition du terrain nécessaire à ce bassin. Monsieur le Maire va rencontrer le propriétaire, il sera accompagné du responsable de la Société MCOI et d'un représentant de la Chambre de l'Agriculture pour expliquer les démarches à suivre.

Une demande de subvention sera faite pour ces travaux.

Madame CRAMET Armance ne participe au vote de cet ordre du jour car elle est concernée par ce problème.

Après délibération, le Conseil Municipal par 5 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/02/02

3) INFORMATION SUR LE PLUIH

Monsieur le Maire a transmis à son Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) concernant le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), avant débat au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal n'a pas d'informations précises pour la commune et remarque que le plan transmis est erroné. De plus, une réunion de travail avec le service urbanisme de la CCOP et le bureau d'étude a eu lieu en septembre 2024 pour préparer ce document. Cependant aucuns éléments et demandes faites ce jour n'apparaissent sur ce plan. Il a été demandé de pouvoir récupérer en copie ce plan grand format étudié avec nos indications formulées, sans succès à ce jour.

Il demande à Monsieur le Maire d'en prendre note et de se renseigner auprès du bureau d'étude et du service urbanisme de la CCOP.

Une délibération est demandée par la CCOP pour consultation du PADD.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ, accepte que Monsieur le Maire signe cette délibération.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/02/03

4) DÉPART EN RETRAITE DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire annonce le départ en retraite de Madame BUSTREEL Catherine, agent d'entretien de la Commune, au 31 mars 2025.

Le poste sera donc vacant à partir du 1^{er} avril 2025. La Commune recherche donc un agent d'entretien pour un contrat de 8 heures hebdomadaires.

Les candidatures sont à déposer sur le site « emplois territoriales » ou à la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ, décide de remplacer cet agent.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/02/04

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Après analyse du marronnier devant la Mairie par la Société MOEZAN Espace Vert, il s'avère que celui-ci est atteint d'un champignon. Pour des raisons de sécurité il doit être abattu en urgence. L'entreprise va transmettre deux devis, sans ou avec enlèvement des déchets et bois mort. En attendant l'abattage, le parking de la Salle Polyvalente sera fermé.

La Commune a reçu un courrier de l'ARS demandant la désignation d'un référent lutte antivectorielle. Madame GILQUIN Sandra s'est proposée et est désignée.

Monsieur le Maire annonce qu'un arrêté interdisant le démarchage à domicile a été pris. Celui-ci est affiché dans le panneau d'affichage de la Mairie.

Monsieur le Maire annonce que 11 Entreprises ont répondu à l'appel d'offre du marché concernant l'élargissement de la chaussée VC1, 7 ont déposé une offre. Le Conseil Municipal demande à se voir en commission pour avoir les informations et devis des Sociétés. Monsieur le Maire fera le nécessaire auprès de Monsieur BULENGER de chez MCOI. Une réunion commission travaux sera programmée.

Monsieur JOLY Thomas a adressé un courrier à la Commune demandant la rénovation des trottoirs et des caniveaux en face du calvaire. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénients, l'opportunité serait de les effectuer lors des travaux de l'élargissement de la chaussée VC1.

La Commune est toujours dans l'attente d'une réponse de Monsieur LEVOIR David pour la reprise de la parcelle ZM5 pour le projet d'agrandissement du cimetière. Un courrier en recommandé, est revenu en avisé non réclamé.

Des suites sont demandées auprès de Monsieur le Maire, sans réponses.

Il est demandé aux nouveaux arrivants de se présenter à la Mairie pour s'inscrire et inscrire les enfants pour l'arbre de Noël. Une note sera distribuée.

Un point sur la dissolution du CPI a été refait.

Lors de la dernière commission, et suite à des propos diffamatoires sur les réseaux sociaux visant la 1^{ère} Adjointe, il a été demandé à Monsieur le Maire d'intervenir et de confirmer son implication dans les actions entreprises. Intervention qu'il a refusée, laissant le doute et ne prenant pas part à sa responsabilité.

Il est précisé et rappelé :

En décision du Conseil du 23 octobre 2024, un arrêté de dissolution du CPI a été pris en date d'effet du 1^{er} janvier 2025.

L'inventaire n'ayant pu se réaliser, l'arrêté a été rédigé au vu de l'actif et bilan détenu en Mairie. Monsieur le Maire a formalisé cet arrêté lors d'une permanence de Mairie en présence de la 2^{ème} Adjointe et d'une Conseillère, la 1^{ère} Adjoint n'étant pas présente ce jour-là. Il n'y a pas eu concertations avec les Adjointes et Conseillers lors d'une réunion quant au contenu de cet arrêté pour le matériel à restituer.

Monsieur le Maire, ne trouvant aucun accord de date pour la restitution du matériel indiqué dans l'arrêté, s'est rendu au local incendie avec Monsieur BASSEE Georges, ancien Chef de Corps, pour effectuer un inventaire qui n'avait plus lieu d'avoir.

Monsieur le Maire a également lui-même récupéré certains objets indiqués dans l'arrêté.

Sur ces 2 points, ni Conseillers et ni la 1^{ère} Adjointe étaient informés.

Quant au contenu du matériel sur l'arrêté, faisant polémique sur les réseaux, la 1^{ère} Adjointe indique que Monsieur Le Maire lui-même, Pompier Honoraire, était à même de savoir la pertinence des objets demandés. Cet arrêté a été validé et signé par Monsieur le Maire.

En ce conseil, Mme ENQUEBECQ Sandrine, demande de nouveau si le nécessaire a été fait.

Monsieur le Maire lui montre les messages qu'il a envoyé aux personnes concernées.

A la suite de cette mise au point, un document est fait avec l'actif demandé et la restitution effectuée mais non complète. Ce document sera annexé à l'arrêté.

Comme indiqué dans l'arrêté, le matériel sera remis au SDIS en don. Un mail sera envoyé au SDIS. Au vu de la réponse, le Conseil se concertera.

Concernant le porte-drapeau, une délibération doit être faite pour désigner le porte-drapeau ainsi qu'un suppléant. Monsieur JOSEPH Ali, présent ce jour, indique qu'il continuera à être le porte-drapeau accompagné de Monsieur BASSEE Georges et Monsieur DUCOULOMBIER Jean-François. Ils pourront être suppléant en cas d'absence du titulaire.

Monsieur JOSEPH Ali et Madame JOLY Michèle ont demandé la parole. Ils souhaiteraient rouvrir la bibliothèque de la Commune. Madame JOLY serait intéressée de refaire vivre la bibliothèque et propose un temps bénévole à cela.

Le Conseil Municipal lui demande de formaliser son projet, proposer l'organisation envisagée et en faire la demande écrite afin que ce projet soit étudié.

Séance levée à 21h25.